

OUVERTURE DES SOUMISSIONS – VIDANGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Personnes présentes: Madame Sylvie Champagne, directrice générale, Madame Nicole Garant, secrétaire-trésorière adjointe, Monsieur Frederick Côté, représentant la compagnie Enviro 5, Madame Johanne Durand, représentante de la compagnie Normand Brassard 2006 inc. et Monsieur Michel Hamel, archiviste.

Les soumissions ont été ouvertes le 25 octobre 2019 à 10h01.

SOUMISSIONNAIRES PRIX

Beaugard environnement	80 314,09\$ excluant taxes pour 2 ans
Enviro 5 inc.	84 935,00\$ excluant taxes pour 2 ans
Normand Brassard (2006) inc.	75 155,00\$ excluant taxes pour 2 ans

Sylvie Champagne, directrice générale

Nicole Garant, secr-très. adjointe

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON COMTÉ DE RICHMOND

Lundi, le 02 novembre 2020 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton tenue au centre communautaire France-Gagnon-Laprade. La réunion débute à 19h00. Monsieur le Conseiller Adam Rousseau a motivé son absence.

Sont présents Messieurs les conseillers :

Yvon Larochelle
Claude Paulin
Alexandre Roy
Michel Frappier
Antoine Simard-Lebrun

La directrice générale et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne
Ainsi que la directrice des services municipaux : Jacynthe Bourget

Il y a 02 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

***** OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

***** RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire.

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par le conseiller, Monsieur Alexandre Roy.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbal :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 05 octobre 2020;
 - Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 05 octobre 2020;
- 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 21 octobre 2020 ;
- 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb;
 - 6.2 Adoption du bordereau de correspondance du 28 septembre au 23 octobre 2020;
- 7.0 Administration générale :
 - 7.1 Soumissions : financement du règlement 2008-89;
 - 7.2 Financement du règlement 2008-89;
 - Info 7.3 Prévisions budgétaires au 31 décembre 2020;
 - Info 7.4 État comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1 Révision annuelle du plan de sécurité civile;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Entente pour projet de ponceau avec le ministère des Transports;
 - 10.2 Entente avec la municipalité du Canton de Melbourne concernant les redevances des gravières-sablières;
 - 10.3 Acceptation des frais – programme d'aide à la voirie locale RIRL-2017-693;
 - 10.4 Décompte numéro 2 – travaux de voirie et de pavage d'une section de la rue de l'Église est;
 - 10.5 Déficience en surface des trottoirs – travaux 2018 du programme TECQ 2014-2018;
 - 10.6 Entente intermunicipale pour l'entretien du rang 7;
 - 10.7 Salariés permanents saisonniers 17 semaines;
 - 10.8 Dépôt du certificat du registre du règlement 2020-262 décrétant une dépense et un emprunt de 6 194,26\$ taxes nettes pour la confection des plans et devis pour l'exécution de travaux de pavage sur les rues Danny, paquet et St-Pierre;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Soumissions: vidange, transport et disposition des boues des fosse septiques;
 - 11.2 Outils de sensibilisation - bacs bleus et bruns;
 - 11.3 Bacs supplémentaires de matières résiduelles;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Adoption du second projet de règlement numéro 2020-263 visant à modifier le règlement de zonage 2010-116 et ses amendements afin d'augmenter le nombre maximal d'étages permis des bâtiments principaux de 2 à 3 dans la zone C-6;
 - 12.2 CPTAQ – autorisation pour une fin autre que l'agriculture pour l'implantation d'équipements de télécommunications – lot 4 099 203 du cadastre du Québec;
 - 12.3 Entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022 à 2023-2024 du Centre de services scolaires des Sommets;

- 13.2 Carrefour action municipale famille;
- 13.3 Gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade;
- 13.4 Demande d'aide financière – Halloween;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles :
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;

241-11.2020 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTION : 5 POUR

242-11.2020 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 05 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 05 octobre 2020 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 05 octobre soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 5 POUR

***** 4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 05 OCTOBRE 2020**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

***** 5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 21 OCTOBRE 2020 – MRC**

Monsieur le maire, Gérard Messier donne des explications concernant les panneaux historiques, l'évaluation des terres agricoles et forestières et la location AIRBNB.

243-11.2020 6.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES CHEVALIERS DE COLOMB

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande d'aide financière du 15 octobre 2020 des Chevaliers de Colomb ;

CONSIDÉRANT QU'en cette période de pandémie, les Chevaliers de Colomb ne peuvent organiser une Guignolée afin de les aider à atteindre leur but, soit de nourrir les familles en détresse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton annonce son appui financier pour un montant de 500,00\$;

ET QUE cette dépense soit assumée par l'aide financière annoncée par le gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de la Covid-19.

ADOPTION : 5 POUR

*** Monsieur le maire donne des explications concernant la guignolée.

244-11.2020 6.2 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 28 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE 2020

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 28 septembre au 23 octobre 2020.

ADOPTION : 5 POUR

245-11.2020 7.1 SOUMISSIONS – FINANCEMENT DU RÈGLEMENT 2008-89

SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	02 novembre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec		
Montant :	141 800 \$	Date d'émission :	09 novembre 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 09 novembre 2020, au montant de 141 800 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DU VAL-SAINT-FRANÇOIS.

13 200 \$	1,66000 %	2021
13 500 \$	1,66000 %	2022
13 600 \$	1,66000 %	2023
13 900 \$	1,66000 %	2024
87 600 \$	1,66000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,66000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

13 200 \$	0,70000 %	2021
13 500 \$	0,80000 %	2022
13 600 \$	0,95000 %	2023
13 900 \$	1,05000 %	2024
87 600 \$	1,40000 %	2025

Prix : 98,02200

Coût réel : 1,79861 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

13 200\$	1,89000 %	2021
13 500\$	1,89000 %	2022
13 600\$	1,89000 %	2023
13 900\$	1,89000 %	2024
87 600\$	1,89000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,89000%

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DU VAL-SAINT-FRANÇOIS est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte l'offre qui lui est faite de CD DU VAL-SAINT-FRANÇOIS pour son emprunt par billets en date du 09 novembre 2020 au montant de 141 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2008-89. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTION : 5 POUR

246-11.2020 7.2 FINANCEMENT DU RÈGLEMENT 2008-89

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 141 800\$ qui sera réalisé le 09 novembre 2020

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 141 800 \$ qui sera réalisé le 09 novembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2008-89	141 800 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2008-89, la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 09 novembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 09 mai et le 09 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	13 200 \$	
2022.	13 500 \$	
2023.	13 600 \$	
2024.	13 900 \$	
2025.	14 100 \$	(à payer en 2025)
2026.	73 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2008-89 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 09 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTION : 5 POUR

7.3 ÉTAT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

La directrice générale résume la prévision budgétaire au 31 décembre 2020. Compte tenu du budget 2020, on estime à ce jour pour l'année, un excédent de 262 729,00\$.

7.4 ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE

Le conseil municipal prend connaissance de l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 octobre 2020 ; lequel rapport résumé par la directrice générale compare les résultats au 31 octobre 2020 versus le 31 octobre 2019 :

	31 octobre 2020	31 octobre 2019
Revenus	2 528 176,94\$	2 588 191,35\$
Dépenses	2 027 888,82\$	2 153 836,60\$
Activités-Investissement	2 017 391,05\$	407 424,77\$
Excédent (déficit)	(1 517 102,93\$)	26 929,98\$

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1^e Monsieur Aimé Rivard explique les événements du 28 septembre 2020 en lien avec les travaux de la rue de l'Église exécutés par la compagnie Sintra. Monsieur le maire répond. Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle demande des explications. Madame la directrice générale répond.

247-11.2020 9.1 RÉVISION ANNUELLE DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la facture 192 de la Régie intermunicipale incendie de la Région de Windsor concernant la révision annuelle du plan de sécurité civile ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 192 du 09 octobre 2020 au montant de 3 036,00\$ quant à la révision annuelle du plan de sécurité civile ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le surplus accumulé – préparation aux sinistres.

ADOPTION : 5 POUR

248-11.2020 10.1 ENTENTE POUR PROJET DE PONCEAU AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 02 octobre 2020 de la Direction des acquisitions immobilières de Transports Québec quant à leur demande d'acquérir une parcelle de terrain et une servitude de travail d'une durée de 18 mois afin de faire la réfection du ponceau P-17608 à Saint-François-Xavier-de-Brompton en 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur le maire, Gérard Messier et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne à signer l'entente ;

QUE Me Marie Marier, notaire, soit mandatée dans ce dossier ;

ET QUE ses honoraires soient assumées par le ministère des Transports.

ADOPTION : 5 POUR

249-11.2020 10.2 ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE CONCERNANT LES REDEVANCES DES GRAVIÈRES-SABLIÈRES

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 193-09.2020 par laquelle la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a déposé un projet d'entente avec la Municipalité du Canton de Melbourne quant aux redevances des gravières-sablières ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la résolution de la Municipalité du Canton de Melbourne en date du 05 octobre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, Monsieur Gérard Messier et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne, à signer une nouvelle entente entre la Municipalité du Canton de Melbourne et la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton concernant les redevances des gravières-sablières, laquelle entente est effective à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

ADOPTION : 5 POUR

250-11.2020 10.3 ACCEPTATION DES FRAIS – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE RIRL 2017-693

CONSIDÉRANT l'annonce du ministre des Transports, ministre responsable de la région de l'Estrie du 22 juin 2020 quant au programme d'aide à la voirie locale, dossier RIRL-2017-693 d'un montant maximal de 112 827\$ ou 75% des coûts admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier confirme la réalisation des travaux sur une distance de 900 mètres sur une partie du rang 7 et recommande au conseil municipal l'acceptation de ceux-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport financier pour un total de 129 616,26\$ excluant les taxes (coût net de 136 080,87\$) incluant les honoraires professionnels, appel d'offres, travaux et analyses de sols et matériaux ;

ET de confirmer que la part de la municipalité, pour une somme de 34 020,22\$ est assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 5 POUR

251-11.2020 10.4 DÉCOMPTE NUMÉRO 2 – TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PAVAGE D'UNE SECTION DE LA RUE DE L'ÉGLISE EST

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 174-08.2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier recommande le paiement du décompte numéro 2 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adoptée à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 2040388 du 25 octobre 2020 au montant de 1 356 539,68\$ incluant les taxes à la compagnie Sintra Inc., selon les détails du décompte progressif numéro 2 du 25 octobre 2020, dossier RIRL-2020-945, pour les travaux de voirie et de pavage d'une section de la rue de l'Église Est.

ADOPTION : 5 POUR

252-11.2020 10.5 DÉFICIENCE EN SURFACE DES TROTTOIRS – TRAVAUX 2018 DU PROGRAMME TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 342-12.2019 autorisant le décompte progressif numéro 6 avec retenue spéciale de 5 000\$ quant à la déficience en surface des trottoirs en béton de ciment ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier recommande, selon le décompte progressif numéro 7 final, de retenir le montant de 5 000\$ à la suite des essais de sablage non concluants sur les trottoirs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra refaire les travaux de trottoir puisqu'ils ne sont pas conformes aux plans et devis au niveau de l'esthétisme ;

CONSIDÉRANT QUE la retenue de 5 000\$ est nettement insuffisante pour couvrir les travaux de réfection ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le désir de clore ce dossier dans la mesure où la participation de l'entrepreneur dans les travaux correctifs est raisonnable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de la firme EXP concernant la retenue permanente de 5 000\$ appliquée à même le décompte final, en lien avec l'esthétique des trottoirs ;

ET QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande à TGC le paiement d'une somme supplémentaire de 2 000\$, pour la participation totale de TGC de 7 000\$, le tout représentant 10% de la valeur des travaux de trottoirs, afin de clore définitivement ce dossier.

ADOPTION : 5 POUR

253-11.2020 10.6 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'ENTRETIEN DU RANG 7

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 229-10.2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet d'entente intermunicipale déposé le 19 octobre 2020 par la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton pour l'entretien du rang 7 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, Monsieur Gérard Messier et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne, à signer cette entente intermunicipale pour l'entretien du rang 7 entre la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton et la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, laquelle entente est effective à compter du 1^{er} novembre 2020 au 30 octobre 2021.

ADOPTION : 5 POUR

254-11.2020 10.7 SALARIÉS PERMANENTS SAISONNIERS - 17 SEMAINES

CONSIDÉRANT QUE la directrice des services municipaux informe le conseil de la disponibilité de Madame Rachel Loiselle et de Messieurs Patrick Fontaine, Pascal Gagnon-Lalande et Marcel Lahaie aux postes de personnes salariés permanents saisonniers en référence au contrat d'entretien des chemins d'hiver du Ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Patrick Fontaine au poste de salarié permanent saisonnier pour une durée de 17 semaines à raison de 36 heures par semaine, Madame Rachel Loiselle au poste de salarié permanent saisonnier pour une durée de 17 semaines à raison de 26 heures par semaine, Monsieur Pascal-Gagnon-Lalande au poste de salarié permanent saisonnier pour une durée de 17 semaines à raison de 24 heures par semaine et Monsieur Marcel Lahaie au poste de salarié permanent saisonnier pour une durée de 17 semaines à raison de 4 heures par semaine et ce, effectif à compter du 05 décembre 2020 jusqu'au 03 avril 2021, selon les conditions de la convention collective en vigueur ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le contrat d'entretien des chemins d'hiver du Ministère des Transports.

ADOPTION : 5 POUR

10.8 DÉPÔT DU CERTIFICAT POUR LE REGISTRE DE LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT 2020-262 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 194,26\$ TAXES NETTES POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES RUES DANNY, PAQUET ET ST-PIERRE

Le nombre de personnes habiles à voter est de soixante-cinq (65) ;

Le nombre requis de demandes pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de dix-sept (17).

Le nombre de demandes est de cinq (6).

Le nombre de demandes n'étant pas obtenu, le règlement 2020-262 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

255-11.2020 11.1 SOUMISSIONS : VIDANGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 231-10.2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions, à savoir :

- Beaugard Environnement Ltée	total de 80 314,09\$ excluant taxes
. Fosse de 850 gallons et moins	200,05\$ excluant taxes
. Fosse de 900 à 1 050 gallons	226,13\$ excluant taxes
. Fosse de 1 200 à 1 500 gallons	313,11\$ excluant taxes
. Fosse de 2 500 gallons	694,99\$ excluant taxes
- Enviro5 inc.	total de 84 935,00\$ excluant taxes
. Fosse de 850 gallons et moins	205,00\$ excluant taxes

. Fosse de 900 à 1 050 gallons	275,00\$ excluant taxes
. Fosse de 1 200 à 1 500 gallons	395,00\$ excluant taxes
. Fosse de 2 500 gallons	595,00\$ excluant taxes
- Normand Brassard 2006	total de 75 155,00\$ excluant taxes
. Fosse de 850 gallons et moins	185,00\$ excluant taxes
. Fosse de 900 à 1 050 gallons	225,00\$ excluant taxes
. Fosse de 1 200 à 1 500 gallons	300,00\$ excluant taxes
. Fosse de 2 500 gallons	600,00\$ excluant taxes

CONSIDÉRANT QU'après vérification, la soumission du plus bas soumissionnaire est déclarée conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'attribuer à la compagnie Normand Brassard 2006 le contrat sur une période de 2 ans pour réaliser les travaux de vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques pour les années 2021 et 2022, au montant de 75 155,00\$ excluant les taxes, selon les détails de leur soumission du 23 octobre 2020.

ADOPTION : 5 POUR

256-11.2020 11.2 OUTILS DE SENSIBILISATION – BACS BLEUS ET BRUNS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 08 octobre 2020 de la MRC du Val-Saint-François quant à des outils de sensibilisation pour faciliter le tri des matières résiduelles pour les citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire imprimer ces outils sur des autocollants pour qu'ils soient apposés sur les bacs des citoyens lors d'une distribution prévue par l'Escouade Verte à l'été 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité participe à un achat groupé afin de bénéficier d'une économie pour l'impression en format A-5 de 1 200 autocollants en vinyle pour les bacs bleus et 1 200 autocollants en vinyle pour les bacs bruns ;

ET QUE cette dépense estimée à 2 736,00\$ soit assumée par la réserve des Matières Résiduelles.

ADOPTION : 5 POUR

257-11.2020 11.3 BACS SUPPLÉMENTAIRES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance et de la liste déposée par la compagnie Sani-Estrie quant au nombre de bacs supplémentaires de matières résiduelles par adresse ;

CONSIDÉRANT les termes du point 46 de l'appel d'offres des matières résiduelles d'octobre 2019 où il est spécifié que l'adjudicataire devra disposer des matières résiduelles de 40 adresses où un deuxième bac de matières résiduelles de 360 litres est utilisé ;

CONSIDÉRANT QUE cette liste représente depuis 2009, 31 adresses pour 34 bacs de matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT les termes de l'article quatre (4) du règlement 2006-53 où il est spécifié que : « la municipalité distribue pour la collecte et ce, au frais de l'immeuble desservi, un bac roulant pour chaque unité de logement, plus précisément un (1) bac par immeuble résidentiel et deux (2) bacs pour chaque logement d'un immeuble bifamilial. Pour tout immeuble de trois (3) logements et plus, la municipalité distribue pour la collecte et ce, au frais de l'immeuble desservi, un (1) bac roulant pour trois (3) unités de logement ».

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos qu'afin d'être équitable envers l'ensemble des citoyens, cette liste de 40 adresses n'est plus appropriée compte tenu de la liste reçue de Sani-Estrie qui indique un nombre de 144 deuxième bac supplémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sani-Estrie accepte de prolonger jusqu'au 31 décembre 2020, le service de collecte de ces bacs supplémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit fournir une liste révisée des adresses pour lesquelles la compagnie Sani-Estrie doit collecter un deuxième bac ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité adresse une correspondance aux propriétaires des adresses concernées les informant que s'ils souhaitent conserver un deuxième bac de matières résiduelles, ils doivent accepter une taxe supplémentaire à compter du 1^{er} janvier 2021, selon les termes du règlement de taxation.

ADOPTION : 5 POUR

258-11.2020 12.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-263 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-116 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE MAXIMAL D'ÉTAGES PERMIS DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DE 2 À 3 DANS LA ZONE C-6

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a reçu une demande afin d'étudier la possibilité de modifier le règlement de zonage afin de revoir à la hausse le nombre maximal d'étages permis dans la zone C-6;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et a émis une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy lors de la session du 05 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'un appel de commentaires écrits portant sur le sujet a été tenu du 14 au 30 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le second projet de règlement numéro 2020-263 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, conformément à l'article 128 de la Loi;

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 7.10 du règlement de zonage 2010-116 portant sur la grille des normes relatives à l'implantation des bâtiments par zone est modifié de la manière suivante :

- Par la modification, au croisement de la ligne intitulée « nombre d'étages du bâtiment principal » et de la colonne correspondant à la zone « C-6 » du chiffre actuellement présent « 2 » par le chiffre « 3 » afin de permettre dorénavant un maximum de 3 étages dans la zone C-6.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTION : 5 POUR

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière

259-11.2020 12.2 CPTAQ – AUTORISATION POUR UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE POUR L'IMPLANTATION D'ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - LOT 4 099 203 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Cooptel présente une demande d'implantation d'équipements de télécommunications et d'une génératrice d'urgence sur le lot 4 099 203 en bordure du rang 7 sur le territoire de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

CONSIDÉRANT QUE cette installation est critique pour le projet de la fibre optique de la MRC du Val-Saint-François puisqu'il permettra de transporter le signal entre la

centrale principale située à Valcourt et les anneaux de transport situés à l'Est de la rivière Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE Cooptel a convenu d'une entente avec les propriétaires du lot 4 099 203 afin d'utiliser environ 17 mètres carrés pour installer les équipements ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation d'équipements de télécommunication et d'une génératrice par Cooptel est conforme aux objectifs et orientations du plan d'urbanisme et aux normes du règlement de zonage de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE de l'espace est disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité, mais que la demande actuellement déposée correspond au seul emplacement optimal étudié par Cooptel afin de répondre aux objectifs du schéma de couverture du déploiement de la fibre optique sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 23 septembre 2020, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande d'autorisation puisque le comité est d'avis que le projet n'aura pas d'impact significatif sur les activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit faire une recommandation motivée selon les critères énumérés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton appuie et recommande la présente demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec à une fin autre que l'agriculture pour l'implantation d'équipements de télécommunication et d'une génératrice d'urgence sur une partie du lot 4 099 203 ;

ET QUE le dossier complet soit remis à Cooptel, cette dernière assurant l'envoi de sa demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTION : 5 POUR

260-11.2020 12.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François, par sa correspondance du 21 octobre 2020, offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a reçu une proposition pour la réalisation de la révision et/ou de dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton désire participer à cette entente aux conditions suivantes ;

- Ressource rédaction et support conseil : 50,00\$/heure
- Ressource cartographie et support technique : 30,00\$/heure

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des

conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées ;

QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton réserve un montant de 2 600,00\$ pour l'année 2021 selon la répartition suivante : 46 heures pour la ressource rédaction et support conseil et 10 heures pour la ressource cartographique et support technique.

ADOPTION : 5 POUR

261-11.2020 13.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2021-2022 À 2023-2024 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES SOMMETS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du dossier de consultation en date du 21 septembre 2020 du Centre de services scolaires des Sommets quant au plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022 à 2023-2024 (règle 201) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton annonce son accord quant aux détails de ce dossier de consultation ;

QUE le Centre de services scolaires des Sommets soit sensibilisé à l'effet que les enfants de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton soient priorisés quant à la fréquentation de l'école primaire de l'Arc-en-Ciel ;

ET QUE le maire, Monsieur Gérard Messier, soit autorisé à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 5 POUR

262-11.2020 13.2 CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 01 octobre 2020 quant au renouvellement de l'adhésion de la municipalité au Carrefour action municipale et famille ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton renouvelle son adhésion au Carrefour action municipale famille pour l'année 2020-2021 et autorise le paiement de la cotisation annuelle de 89,68\$ incluant les taxes.

ADOPTION : 5 POUR

263-11.2020 13.3 GESTIONNAIRE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé que Madame Anne-Marie Aumond met fin au contrat de gestion du centre communautaire France-Gagnon-Laprade ;

CONSIDÉRANT QU'un affichage a été effectué dans la revue municipale d'octobre 2020 distribuée à toutes les adresses civiques de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) offres de service ont été reçues, qu'une personne demande un prix trop élevé et qu'une s'est désistée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à la majorité des conseillers (Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle mentionne qu'il pourrait avoir un quelconque intérêt et en conséquence se retire de toute discussions et vote relativement à ce sujet) de nommer Madame Maryse Larochelle, gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade à compter du 1^{er} novembre 2020 selon les termes du contrat à être signé par Monsieur le Maire, Gérard Messier et Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux.

ADOPTION : 4 POUR

264-11.2020 13.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - HALLOWEEN

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande d'aide financière du 25 octobre 2020 du Comité de loisirs pour l'activité de l'Halloween ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton annonce son appui financier pour un montant de 570,00\$;

ET QUE cette dépense soit assumée par l'aide financière annoncée par le gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de la Covid-19.

ADOPTION : 5 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 06 OCTOBRE AU 01 NOVEMBRE 2020

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000609 (C)		8252	2020-10-15	37	HYDRO-QUEBEC	3 337,06 \$
202000610 (C)		8253	2020-10-15	51	BELL MOBILITE	115,99 \$
202000611 (C)		8254	2020-10-15	204	HYDRO-QUÉBEC-LUMIERES	2 023,56 \$
Total des paiements						5 476,61 \$

COMPTES A PAYER SÉANCE DU 02 NOVEMBRE 2020

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000612 (I)		8286	2020-11-03	8	INFOTECH	463,35 \$
202000613 (I)		8289	2020-11-03	18	L'ETINCELLE	481,60 \$
202000614 (I)		8300	2020-11-03	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	127,75 \$
202000615 (I)		8284	2020-11-03	38	IMPRIMERIE MARTINEAU INC.	517,28 \$
202000616 (I)		8295	2020-11-03	41	PETITE CAISSE	169,25 \$
202000617 (I)		8311	2020-11-03	54	TARDIF DIESEL INC.	4 253,84 \$
202000618 (I)		8306	2020-11-03	101	SGMR DU VAL-SAINT-FRANCOIS	1 816,90 \$
202000619 (I)		8293	2020-11-03	143	MINISTRE DES FINANCES	92 749,00 \$
202000620 (I)		8307	2020-11-03	145	SHERLENN INC.	196,34 \$
202000621 (I)		8308	2020-11-03	161	SINTRA INC.	3 164,70 \$
202000622 (I)		8277	2020-11-03	167	EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC.	1 522,06 \$
202000623 (I)		8262	2020-11-03	173	CABLE-AXION INC.	365,28 \$
202000624 (I)		8255	2020-11-03	184	ARCHIVISTE MICHEL HAMEL	1 265,03 \$
202000625 (I)		8283	2020-11-03	201	GREAT WEST	3 163,86 \$
202000626 (I)		8287	2020-11-03	229	J. ANCTIL INC.	3 308,07 \$

202000627 (I)	8299	2020-11-03	263	RÉGIE INTERM. INCENDIE WINDSOR	3 036,00 \$
202000628 (I)	8281	2020-11-03	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	55,00 \$
202000629 (I)	8302	2020-11-03	276	REVENU DU Canada	4 837,20 \$
202000630 (I)	8301	2020-11-03	277	RETRAITE QUÉBEC	641,58 \$
202000631 (I)	8303	2020-11-03	278	REVENU DU QUEBEC	12 386,91 \$
202000632 (I)	8304	2020-11-03	300	SANI ESTRIE INC.	8 956,84 \$
202000633 (I)	8261	2020-11-03	311	BRASSARD NORMAND 2006 INC	43 177,64 \$
202000634 (I)	8266	2020-11-03	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	16,00 \$
202000635 (I)	8294	2020-11-03	454	ORIZON MOBILE	172,05 \$
202000636 (I)	8265	2020-11-03	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-	424,20 \$
202000637 (I)	8296	2020-11-03	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	758,28 \$
202000638 (I)	8310	2020-11-03	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION	352,55 \$
202000639 (I)	8315	2020-11-03	506	UAP INC.	258,64 \$
202000640 (I)	8291	2020-11-03	536	MEGABURO	452,97 \$
202000641 (I)	8305	2020-11-03	555	SERRURIER HARMER	153,68 \$
202000642 (I)	8290	2020-11-03	723	MARCHE ST-FRANCOIS	222,33 \$
202000643 (I)	8292	2020-11-03	755	MESSIER GÉRARD	45,99 \$
202000644 (I)	8278	2020-11-03	854	EXCAVATION ROULEAU INC.	2 543,83 \$
202000645 (I)	8314	2020-11-03	879	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	118,80 \$
202000646 (I)	8316	2020-11-03	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	369,80 \$
202000647 (I)	8270	2020-11-03	938	COLMA-TECH	735,84 \$
202000648 (I)	8298	2020-11-03	945	PRAXAIR CANADA INC.	262,42 \$
202000649 (I)	8275	2020-11-03	965	DUPUIS MARYSE	81,12 \$
202000650 (I)	8267	2020-11-03	981	CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET	89,68 \$
202000651 (I)	8258	2020-11-03	1054	AVIZO EXPERTS CONSEILS	2 494,36 \$
202000652 (I)	8256	2020-11-03	1066	ATELIER LAVOIE	62,25 \$
202000653 (I)	8276	2020-11-03	1115	ENGLOBE CORP.	3 459,60 \$
202000654 (I)	8288	2020-11-03	1117	LES SERVICES EXP INC.	15 782,13 \$
202000655 (I)	8269	2020-11-03	1139	CHEVALIER DE COLOMB	500,00 \$
202000656 (I)	8268	2020-11-03	1157	CENTRE CAMION GAUTHIER INC.	2 879,87 \$
202000657 (I)	8271	2020-11-03	1174	COMITE DE LOISIRS-	570,00 \$
202000658 (I)	8257	2020-11-03	1206	AUMOND ANNE-MARIE	325,00 \$
202000659 (I)	8317	2020-11-03	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	36,99 \$
202000660 (I)	8274	2020-11-03	1274	DSF INVESTISSEMENTS EN FIDUCIE	549,16 \$
202000661 (I)	8279	2020-11-03	1307	EXCAVATION YVON BENOIT	34 036,26 \$
202000662 (I)	8282	2020-11-03	1347	FRANCOIS TURCOTTE M.D.INC.	390,92 \$
202000663 (I)	8263	2020-11-03	1358	CAIN LAMARRE SENCRL	2 561,45 \$
202000664 (I)	8264	2020-11-03	1365	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	667,52 \$
202000665 (I)	8280	2020-11-03	1373	FERME MARYSE SIMARD	440,00 \$
202000666 (I)	8312	2020-11-03	1377	TEC TRANSPORT EXPERT-CONSEILS INC	40,24 \$
202000667 (I)	8313	2020-11-03	1385	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL INC.	110,38 \$
202000668 (I)	8285	2020-11-03	1405	INDUSTRIELLE ALLIANCE	563,74 \$
202000669 (I)	8273	2020-11-03	1417	COUCHE-TARD 1112	280,00 \$
202000670 (I)	8259	2020-11-03	1418	BANQUE DE MONTREAL - BMO	434,20 \$
202000671 (I)	8309	2020-11-03	1429	SINTRA INC.	1 356 539,68 \$
202000672 (I)	8297	2020-11-03	1431	PLACEMENT BOMBARDIER LIMITEE	708,65 \$
202000673 (I)	8272	2020-11-03	1432	COOPERATIVE NATIONALE DE	207,01 \$
202000674 (I)	8260	2020-11-03	1433	BELISLE MARIE-JOSÉE	935,89 \$
202000675 (I)	8318	2020-11-03	1434	WEED MAN	1 051,82 \$
		2020-11-02		VISA	- 250,20 \$

Total des paiements

1 619 090,58 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

20 530.39\$
8 690.62\$

265-11.2020 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 02 novembre 2020 au montant de 1 619 090,58\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 5 POUR

Messieurs les conseillers Yvon Larochelle, Claude Paulin, Alexandre Roy, Michel Frappier et Antoine Simard-Lebrun déposent leurs déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1^e Monsieur Aimé Rivard questionne la réception des cellulaires sur la rue Principale. Monsieur le conseiller Alexandre Roy répond.
- 2^e Monsieur Daniel Dion demande la date ou la compagnie Cooptel aura terminé ses travaux. Monsieur le maire mentionne que les travaux seront terminés en février 2021.

266-11.2020 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h02.

ADOPTION : 5 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière